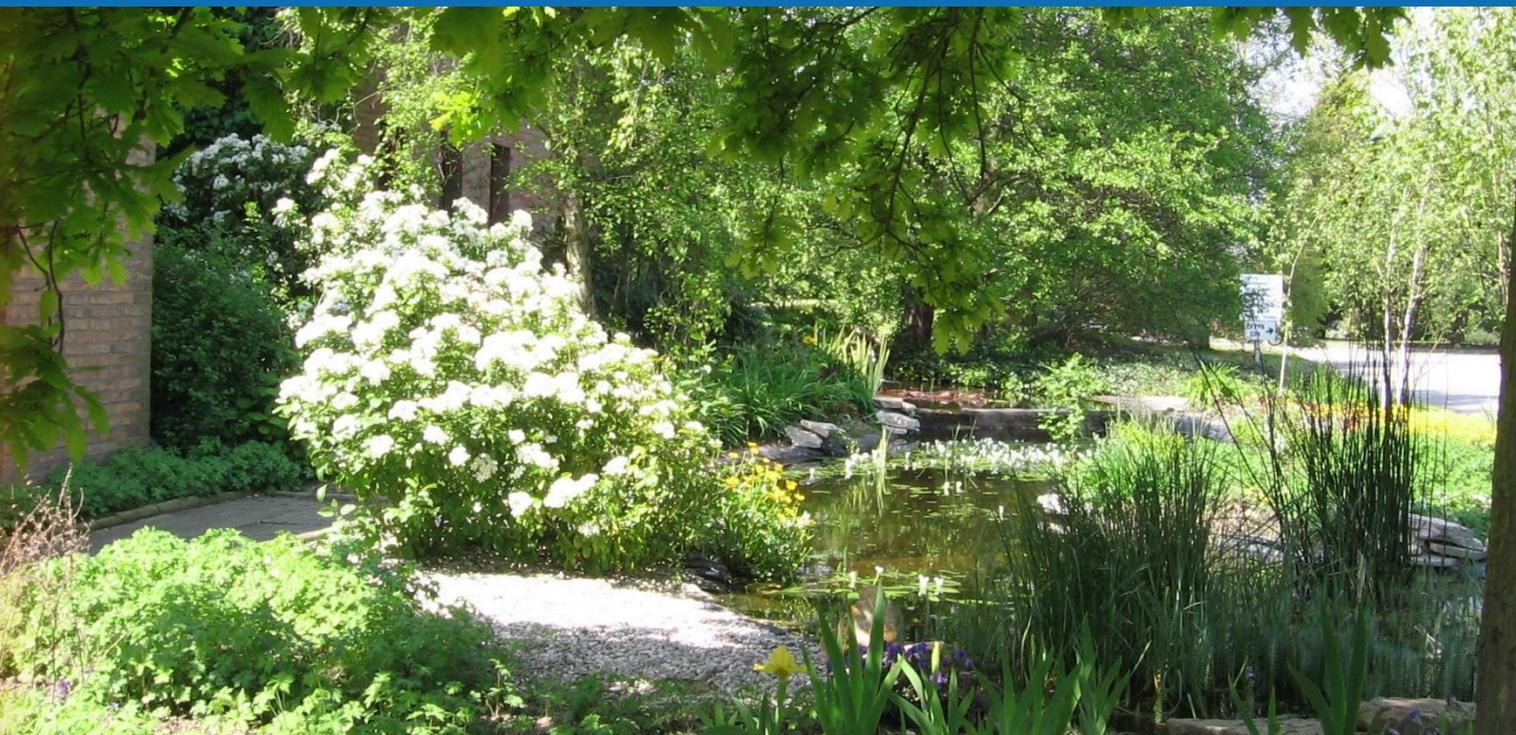


INFOS PRATIQUES

BIEN VIVRE SA FORMATION AU LYCÉE AGRICOLE DE DUNKERQUE



TRANSPORTS

- Réseau Dk'bus, transports en commun **gratuits** sur la communauté urbaine de Dunkerque : www.dkbus.com
- Réseau Arc-en-Ciel, réseau de renfort des transports scolaires interurbains (ligne 1) : www.arcenciel.hautsdefrance.fr/region
- Blablacar (co-voiturage ou bus) : www.blablacar.fr
- FlixBus : Calais / Etaples / Boulogne / Bordeaux ... : www.flixbus.fr
- Comparateur de bus : www.tictactrip.eu



- Gare de Dunkerque : TGV et TER
www.sncf-connect.com
www.ter.sncf.com



- Aéroport de Lille (Lesquin)
www.lille.aeroport.fr (liaisons Lesquin-Dunkerque sur www.busradar.fr)
- Aéroport de Charleroi (au sud de Bruxelles)
www.brussels-charleroi-airport.com
- Aéroport de Zaventem de Bruxelles
www.brusselsairport.be/fr



NOUS CONTACTER

ADRESSE

Lycée agricole de Dunkerque
1972 Rue de Leffrinckoucke
59240 Dunkerque

TÉLÉPHONE

03 28 58 80 30

MAIL

lpa.dunkerque@educagri.fr

NOS ACTUALITÉS



www.elefpadesflandres.com



[@lyceeagricolededunkerque](https://www.facebook.com/lyceeagricolededunkerque)



[@elefpadesflandres](https://www.instagram.com/elefpadesflandres)

ADMISSIONS & INSCRIPTIONS

Pour une entrée en 2nde Pro (AP ou GMNF) :

Procédure académique AFFELNET (AFFectation des ELèves par le NET), selon le calendrier suivant :

courant mai, saisie des vœux d'affectation par les familles depuis le téléservice affectation (selon instructions de l'établissement d'origine) :

Dénominations des formations :

[Pour une 2nde pro « Aménagements Paysagers »](#) : 2nde pro Nat. Jardin Aménagements Paysagers (choix « 2NDPRO professionnelle nature-jardin-paysage-forêt-bac pro aménagements paysagers », code vœu 59G11119)

[Pour une 2nde pro « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune »](#) : 2nde pro Nat. jardin gest. milieux naturels (choix « 2NDPRO nature-jardin-paysage-forêt- bac pro gestion des milieux naturels et de la faune », code vœu 59G11140)

juin : traitement des dossiers par les académies

début juillet : consultation des résultats par les familles depuis le téléservice affectation, et information des modalités d'inscription par les établissements d'affectation

Possibilité d'effectuer une immersion d'une ou plusieurs journées de novembre à mai pour conforter le projet d'orientation. Sur votre demande, l'établissement d'origine prendra contact avec nous afin d'établir la convention, et nous lui transmettrons un bilan à l'issue de l'immersion.

Pour une entrée en 1ère Pro (AP ou GMNF) :

Venant d'une 2nde pro dans un autre domaine ou d'une 2nde GT : même procédure et même calendrier que pour la 2nde pro.

Dénominations des formations :

[Pour une 1ère pro « Aménagements Paysagers »](#) : choix « 1EPROA AMENAGEMENTS PAYSAGERS, code vœu 59G21117 »

[Pour une 1ère pro « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune »](#) : choix « 1EPROA GEST MILIEUX NATURELS FAUNE, code vœu 59G21125 »

Possibilité d'effectuer un stage passerelle d'une ou plusieurs journées de janvier à mai pour conforter le projet de réorientation. Sur votre demande, l'établissement d'origine prendra contact avec nous afin d'établir la convention, et nous lui transmettrons un bilan à l'issue du stage.

Pour une entrée en Terminale ou en BTS2 (suite à un déménagement, ou pour un cursus en 1 an si la situation le permet selon la réglementation) : adresser une demande écrite dûment motivée au Directeur du Lycée, en joignant les copies des bulletins des 2 dernières années de scolarisation. Si une réponse favorable est donnée à votre demande, un dossier d'inscription comportant toutes les pièces et informations nécessaires à l'entrée dans l'établissement vous sera communiqué (retrait sur site aux dates indiquées ou envoi postal).



AIDES FINANCIÈRES

Les bourses, les aides au transport, le fonds social lycéens et les aides complémentaires de la Région sont soumises à certaines conditions : renseignements auprès du secrétariat du lycée agricole. La Région met également en place un dispositif pour les lycéens (Carte Génération Hauts de France), qui permet l'achat de fournitures scolaires et d'équipements. Le montant crédit est de 100€ pour un lycéen entrant en formation et 55€ pour un lycéen qui poursuit ses études. La demande, à la charge de la famille (site www.generation.hautsdefrance.fr), se fait dès la fin du mois de juin de chaque année. Cette carte sert aussi de carte de cantine aux lycéens, mais les montants indiqués ci-dessus ne peuvent pas être utilisés pour régler les repas. Depuis la rentrée 2023, une allocation de stage est versée aux lycéens professionnels : 10€ jour pour les 2^{ndes}, 15€/jour pour les 1^{ères} et 20€/jour pour les terminales, sous réserve de fournir l'ensemble des documents administratifs demandés, dans les délais.

Pour une entrée en BTS :

Procédure nationale Parcoursup de janvier à juillet (une procédure complémentaire est prévue en septembre pour les étudiants non affectés).

HÉBERGEMENT RESTAURATION

Les lycéens (filles et garçons) peuvent être hébergés à l'internat du lycée Fernand Léger de Coudekerque-Branche, établissement de l'Education Nationale juste à côté de Dunkerque, grâce à une convention de partenariat.

Un transfert sécurisé entre l'internat et le lycée agricole est mis en place du lundi soir au vendredi matin : un assistant d'éducation du lycée agricole accompagne les internes le matin et le soir, à bord d'un bus privé financé par le Conseil Régional. Les étudiants peuvent faire la demande d'internat, mais ne sont pas prioritaires. De plus, il ne s'agit pas d'une résidence étudiante. L'internat est donc fermé du vendredi matin au lundi soir, et il ne propose ni kitchenette, ni laverie. Il est également fermé durant les vacances scolaires. **Pour les internes et les demi-pensionnaires**, les **repas du midi** sont pris au lycée agricole. Les coûts (selon les tarifs en vigueur fixés par le Conseil Régional, et à la date d'impression de ce document) sont de 4,05€ le repas pour les demi-pensionnaires et 45,68€ le forfait hebdomadaire comprenant les 5 repas du midi au lycée agricole et les 4 dîners, nuitées et petits-déjeuners du lundi soir au vendredi matin à l'internat pour les internes. Les périodes de stage sont déduites des factures d'internat, sauf si l'élève interne est hébergé à l'internat pendant tout ou partie de ses stages (hors vacances scolaires).

Le restaurant scolaire propose une cuisine en majeure partie fabriquée sur place. De plus, la 2ème étoile du label "Ici je mange local" obtenue en 2021 garantit une forte proportion de denrées provenant de la Région Hauts de France, et l'établissement privilégie les circuits courts.

Pour l'hébergement, **les étudiants de BTS** peuvent se renseigner auprès des organismes suivants :

- www.lokaviz.fr
- Résidence étudiante CROUS : www.crous-lille.fr
www.cap-logement-etudiant.com, www.immojeune.com
- L'office du tourisme de Dunkerque : www.dunkerque-tourisme.fr
tél. (+33) 3 28 26 27 28, contact@dunkerque-tourisme.fr
- Campus Vert : www.campusvert.com - tel. (+33) 3 20 29 43 68
- L'Auberge de Jeunesse de l'Escale : <https://artestourisme.fr>,
www.escale-dunkerque.com, tél. (+33) 3 28 24 01 01
- Génération cultures : untoitapartager@generationsetcultures.fr,
tél. (+33) 3 20 57 04 67